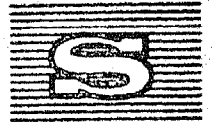


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/9772  
30 avril 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général se réfère à sa note au Conseil de sécurité en date du 28 mars 1970 (S/9726) concernant l'exercice de ses bons offices pour une question intéressant Bahreïn. Le Secrétaire général est heureux d'informer les membres du Conseil que la Mission de bons offices dirigée par son représentant personnel, M. Vittorio Winspeare Guicciardi, qui s'est rendue à Bahreïn pour s'assurer des vœux de la population comme suite à la demande formulée par les Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni, a terminé ses travaux et a présenté son rapport au Secrétaire général.
2. Ce rapport, dans les termes mêmes dans lesquels il a été présenté au Secrétaire général par M. Winspeare, est transmis ci-joint au Conseil de sécurité, conformément aux dispositions arrêtées d'un commun accord par les deux parties.
3. A cet égard, les membres du Conseil se souviennent que, dans le texte de la déclaration relative à la mission, reproduit dans la note du Secrétaire général du 28 mars 1970, il était indiqué que : "Le représentant personnel du Secrétaire général doit présenter ses conclusions dans un rapport au Secrétaire général qui, à son tour, ainsi qu'il a été convenu entre les parties intéressées, transmettra ces conclusions au Conseil de sécurité pour que celui-ci puisse les examiner et les approuver." Plus précisément, le représentant permanent de l'Iran, dans sa lettre du 9 mars au Secrétaire général, a déclaré : "Mon gouvernement est disposé à accepter vos conclusions, à la suite et sous réserve de leur approbation par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies." De même, le représentant permanent du Royaume-Uni, dans sa lettre du 20 mars au Secrétaire général, a écrit : "Le Gouvernement du Royaume-Uni prend également note de ce que le Gouvernement impérial iranien est disposé à accepter vos conclusions sur cette affaire, à la suite et sous réserve de leur approbation par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Je confirme que le Gouvernement du Royaume-Uni est pareillement disposé à accepter vos conclusions."

4. En présentant ce rapport, le Secrétaire général s'est acquitté pleinement de ses responsabilités dans l'exercice de ses bons offices à propos de Bahreïn.

5. Des exemplaires du rapport du représentant personnel du Secrétaire général ont été remis aux représentants permanents de l'Iran et du Royaume-Uni, pour leur information.

6. La présente note me fournit l'occasion d'exprimer tout d'abord aux Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni l'éloge qui leur est dû pour l'initiative qu'ils ont prise et pour la confiance qu'ils ont par là montrée dans l'Organisation des Nations Unies en recherchant, conformément à la Charte, le règlement pacifique d'un différend. Je tiens également à les remercier de la coopération et de la courtoisie dont ils ont sans cesse fait preuve à mon égard ainsi qu'envers mes représentants au cours de la mission. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour la coopération qui a été prêtée à M. Winspeare et à sa mission à Bahreïn. Enfin, je tiens à marquer ma vive satisfaction pour la manière objective, sage et efficace dont mon représentant personnel chargé de la Mission de bons offices à Bahreïn, M. Winspeare, s'est acquitté de cette tâche délicate.

7. Les parties m'ont laissé entendre que le Conseil de sécurité pourrait d'ici peu être saisi officiellement de cette question.

RAPPORT DU REPRESENTANT PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL CHARGE DE LA  
MISSION DE BONS OFFICES, BAHREIN

Désignation et mandat

1. Le 20 mars 1970, vous m'avez désigné pour être votre représentant personnel dans l'exercice de votre Mission de bons offices visant à s'assurer des voeux de la population de Bahreïn en ce qui concerne son statut.
2. Vous m'avez informé que vous aviez accepté d'exercer vos bons offices à la demande du Gouvernement iranien, et avec l'agrément du Gouvernement du Royaume-Uni.
3. Le mandat convenu par les parties était le suivant :

"Eu égard au problème créé par les divergences de vues entre les parties intéressées en ce qui concerne le statut de Bahreïn, ainsi qu'à la nécessité d'apporter une solution à ce problème en vue d'établir un climat de tranquillité, de stabilité et d'amitié dans toute la région, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est prié par les parties intéressées d'envoyer un représentant personnel pour s'assurer des voeux de la population de Bahreïn."

Conformément à vos instructions, mes directives fondamentales devaient être les termes de ce mandat, et je devais tenir compte en toutes circonstances des principes et des buts de la Charte des Nations Unies.

4. Vous m'avez fait savoir en outre que les parties intéressées étaient convenues de s'en remettre entièrement à votre jugement en ce qui concerne la ou les méthodes à suivre pour mener à bien la tâche à accomplir.
5. Vous m'avez demandé de me rendre à Bahreïn et de rassembler les renseignements, de procéder aux enquêtes et d'engager les consultations avec la population de Bahreïn, les dirigeants d'organisations, d'associations, d'institutions et de groupes, les simples citoyens et toutes autres personnes, selon que je le jugerais utile pour l'accomplissement de ma tâche. A cet égard, il m'a été remis une liste, qui vous avait été communiquée, d'organisations et d'institutions de Bahreïn, afin que je choisisse, sur cette liste, les organismes qui permettraient d'obtenir l'image la plus fidèle et la plus complète de l'opinion dans la population de Bahreïn.

6. Vous m'avez dit que vous aviez reçu l'assurance que je pourrais m'adresser librement et sans aucune restriction à toutes les personnes que je souhaiterais voir et que tous ceux qui le désireraient pourraient s'adresser à moi de la même manière, que je pourrais procéder à des consultations en privé et d'une manière confidentielle, et que le fait de m'avoir rencontré ne pourrait avoir de conséquences défavorables pour personne.

7. Enfin, j'ai été invité à préparer et à vous soumettre pour transmission au Conseil de sécurité un rapport où seraient exposés les résultats de ma mission.

\* \* \*

8. Avant le départ, j'ai réuni à Genève, pour instructions et information, les cinq membres du Secrétariat désignés pour m'assister dans ma mission<sup>1/</sup>. Un premier groupe dirigé par le Secrétaire principal a quitté Genève et est arrivé à Bahreïn le 29 mars, pour prendre les dispositions préliminaires nécessaires. Je suis arrivé 24 heures après, le 30 mars. Je suis rentré à Genève le 18 avril, après avoir achevé ma mission. Quatre membres de mon personnel sont restés à Bahreïn deux jours de plus pour recevoir des communications et liquider les questions administratives concernant la mission.

9. Je tiens à exprimer ma reconnaissance pour le concours que j'ai reçu de tous pendant ma mission. Après presque trois semaines de contacts intensifs avec la population de Bahreïn, j'ai été particulièrement frappé par sa dignité et sa courtoisie de tous les instants.

Renseignements de base

10. Comme il est indiqué dans le mandat, la mission qui m'a été confiée découle d'une divergence de vues entre le Gouvernement iranien et le Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne le statut de Bahreïn. Comme ma tâche ne consistait

- 
- 1/ F. T. Liu, Secrétaire principal  
Erik Jensen, Conseiller politique  
G. Khouri, Attaché de relations publiques et interprète  
A. Tholle, Assistant administratif  
L. Comensoli, Agent du Service de sécurité.

pas à évaluer cette divergence ou à en discuter, il suffira sans doute de rappeler brièvement la position des deux gouvernements<sup>2/</sup>.

11. De l'avis du Gouvernement iranien, Bahreïn fait partie de l'Iran et c'est seulement "la protection que la Grande-Bretagne a exercée pendant plus d'un siècle sur ces îles qui a empêché l'Iran d'exercer ses droits légitimes en ce qui les concerne". Un projet de loi tendant à faire de Bahreïn la quatorzième province de l'Iran et donnant à Bahreïn le droit de nommer un député a été présenté au Majlis en novembre 1957. Le Gouvernement iranien ne reconnaît donc pas les "autorités de Bahreïn".

12. De l'avis du Royaume-Uni, Bahreïn est "un Etat arabe souverain, avec lequel le Gouvernement du Royaume-Uni a des relations conventionnelles spéciales". Ces "relations conventionnelles spéciales" découlent des Traités officiels de 1820, 1847, 1856, 1861 et des accords exclusifs de 1880 et 1892 entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Souverain de Bahreïn. Depuis 1820, le Gouvernement du Royaume-Uni a agi en considérant que Bahreïn est un cheikat indépendant et il a reconnu l'autorité de ses souverains.

13. Il conviendrait peut-être de mentionner que Bahreïn a été admis en tant que membre associé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 26 octobre 1966, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en novembre 1967, et à l'Organisation mondiale de la santé le 8 mai 1968.

\* \* \*

14. Pour placer dans une juste perspective les activités de la mission, il est important de rappeler certains aspects de la situation géographique, démographique et économique de Bahreïn.

---

<sup>2/</sup> La position des deux gouvernements a été exposée en détail à plusieurs reprises : voir par exemple les lettres adressées au Secrétaire général de la Société des Nations par le Gouvernement perse de l'époque, le 2 août 1928 (Documents officiels de la Société des Nations, septembre 1928, p. 1360 à 1363), et par le Gouvernement britannique, le 18 février 1929 (Ibid., mai 1929, p. 790 à 793).

15. Bahreïn est un archipel qui se compose de plus de 30 îles - bon nombre d'entre elles sont extrêmement petites et quelques-unes ne sont guère plus que des bancs de sable - situées au milieu du golfe Persique, à quelque 24 kilomètres du point le plus proche de l'Arabie Saoudite, 28 kilomètres environ de la pointe de la péninsule du Qatar et approximativement 240 kilomètres de la côte iranienne. Cinq îles seulement sont habitées, mais la quasi-totalité de la population est concentrée sur trois îles<sup>3/</sup>. Bahreïn proprement dite, où est située la ville de Manama, la capitale, est de loin la plus étendue et mesure approximativement 48 kilomètres de long et 32 kilomètres de large en sa plus grande largeur. Les deux autres îles, Muharraq et Sitra, sont reliées à Bahreïn, l'une par une digue et l'autre par un pont. Prises ensemble, ces trois îles forment un complexe d'une superficie d'environ 585 kilomètres carrés.

16. Le climat est extrêmement sec et la moyenne annuelle des précipitations est inférieure à 8 centimètres, mais il y a de nombreuses sources d'eau douce dans la partie nord de Bahreïn et dans les zones côtières de Muharraq et Sitra. C'est dans ces secteurs que la population s'est installée et s'est développée. Les autres zones sont en grande partie désertiques et pratiquement inhabitées. Par conséquent, toutes les villes et agglomérations importantes et presque tous les villages excentriques se trouvaient à une quinzaine de kilomètres des bureaux de la mission à Manama. Le plus éloigné, qui est le village de pêcheurs de Jau, se trouvait à moins de 30 kilomètres de distance. Le bon état du réseau de communications a permis, dans les deux sens, des contacts faciles avec la plupart des zones habitées, dont aucune ne s'est révélée difficile d'accès. Le travail de la mission en a été grandement facilité.

17. La population s'est accrue à un rythme remarquable au cours des dernières années. Entre le premier recensement, qui remonte à 1941, et le plus récent, qui a eu lieu en 1965, elle est passée de 89 970 à 182 203 habitants. Les services responsables de la planification prévoient une population de 300 000 habitants

---

<sup>3/</sup> En ce qui concerne les deux autres îles, l'île de Nabi Salih est très peu peuplée et l'île de Jida est utilisée comme colonie pénitentiaire.

d'ici 1985 et, compte tenu de ce rythme de croissance, on estime que la population actuelle de Bahreïn est d'environ 200 000 habitants.

18. Les chiffres obtenus à la suite du recensement de 1965 indiquent que l'âge moyen des Bahreinites est de 25,7 ans; 69,4 p. 100 de la population totale a moins de 30 ans. Le chiffre estimatif de la population âgée de plus de 21 ans est d'approximativement 33 000 habitants de sexe masculin et de 32 000 de sexe féminin (ressortissants de Bahreïn). Il y a lieu de noter que l'enseignement primaire aussi bien que secondaire est partout gratuit à Bahreïn; d'après le dernier recensement, le taux de scolarité était, avant 1965, de 87 p. 100 et 57 p. 100 respectivement pour les garçons et les filles âgés de 7 à 15 ans, et cette proportion s'est améliorée dans la période qui a suivi. C'est sans doute là un facteur qui jouera un certain rôle dans le développement d'une culture et d'une identité nationale bahreinites.

19. Sur les 182 203 habitants recensés en 1965, 143 814 (79 p. 100) étaient classés comme ressortissants de Bahreïn. Le reste se composait d'étrangers parmi lesquels on comptait des ressortissants de Mascate et Oman (12 628, soit 6,9 p. 100), des Iraniens (7 223, soit 4 p. 100), des Indiens (5 383, soit 3 p. 100), des Pakistanais (3 932, soit 2,2 p. 100) et des ressortissants de nationalité diverse (9 223, soit 5 p. 100).

20. Un certain nombre de races ont contribué à la formation du peuple bahreinite. Il est généralement admis que la majorité des Bahreinites sont de souche arabe, mais de nombreux descendants de voyageurs étrangers, qui n'étaient pas d'origine arabe (Iraniens, Indiens, Pakistanais, Africains, etc.) et qui ont choisi de s'installer dans l'archipel, ont été assimilés. Pratiquement, tous les Bahreinites sont musulmans : la moitié environ appartient à la secte chiite; le reste, à quelques exceptions près, sont des Sunnites.

21. Bahreïn, qui est un centre d'échanges commerciaux et d'entrepôt, a longtemps compté et continue de compter parmi ses habitants un nombre appréciable d'étrangers de passage. Depuis longtemps, la tendance est à l'intégration entre les habitants d'origine étrangère et la population de souche locale, au moyen de mariages mixtes notamment, ce qui, dans le cas des Bahreinites d'origine iranienne, a été facilité par l'appartenance commune à la religion musulmane. Il est donc très difficile de déterminer avec précision les Bahreinites d'origine iranienne et d'en évaluer le

nombre. Les sources probablement les mieux informées donnent des chiffres qui varient entre un minimum de 7 000 personnes et un maximum de 15 000, dont les inclinations culturelles - en particulier, l'emploi de la langue perse au foyer familial - révèlent l'affinité iranienne.

22. Bahreïn a toujours compté un grand nombre de partenaires commerciaux. Cette situation n'a pas changé, comme l'indiquent les chiffres relatifs aux importations et aux exportations<sup>4/</sup>.

23. La découverte de pétrole, peu après 1930, a eu des répercussions considérables sur l'économie de Bahreïn. Les gisements ne sont en rien comparables, pour ce qui est de leur importance, à ceux de certains Etats voisins du Golfe - la production de 1969 est évaluée à 3,8 millions de tonnes - mais une grande raffinerie construite peu avant la deuxième guerre mondiale et d'une capacité de 250 000 barils par jour, traite également le brut acheminé par pipe-line sous-marin depuis l'Arabie Saoudite. Parmi les réalisations récentes, il faut mentionner une usine d'aluminium actuellement en construction. Lorsqu'elle sera terminée, on pense qu'elle produira 90 000 tonnes d'aluminium par an et qu'elle permettra l'exploitation d'un important gisement de gaz naturel.

---

4/ En 1969, le volume total des importations a été de 57 939 000 dinars de Bahreïn (1 dinar de Bahreïn = 2,10 dollars des Etats-Unis). Ces importations se répartissaient comme suit : Royaume-Uni (24,6 p. 100), Japon (14,3 p. 100), Etats-Unis (10,7 p. 100), Chine (6,6 p. 100), Inde (4,9 p. 100), République fédérale d'Allemagne (4,1 p. 100), Pakistan (3,9 p. 100), Hong-kong (3,9 p. 100), Pays-Bas (2,9 p. 100), Italie (2,2 p. 100), France (1,6 p. 100), Iran (1,6 p. 100), Irak (1,1 p. 100), autres pays (17,7 p. 100).

Les exportations et les réexportations (non compris le pétrole), d'une valeur totale de 19 874 000 dinars de Bahreïn, se répartissaient comme suit : Arabie Saoudite (49,9 p. 100), Qatar (11,6 p. 100), Koweït (8,7 p. 100), Dubai (6,3 p. 100), Abu Dhabi (4,9 p. 100), Iran (3,3 p. 100), Japon (2,4 p. 100), Etats-Unis (1,7 p. 100), Mascate (1,7 p. 100), ravitaillement de navires (6,1 p. 100), autres pays (3,2 p. 100).



Activités de la mission

24. A mon arrivée à l'aéroport, j'ai fait une déclaration pour expliquer la nature et la portée de la mission. J'ai insisté sur les termes du mandat dont je devais à tout moment m'inspirer, et j'ai fait savoir que je rencontrerai et consulterai les habitants de Bahreïn : les organisations, les associations, les institutions et les groupes, ainsi que les ressortissants et d'autres personnes, selon que de besoin.

25. J'ai ajouté que tous les intéressés auraient "facilement et librement accès à ma mission" et pourraient "faire connaître librement leurs opinions, en privé et à titre confidentiel, sur la question en jeu". J'ai indiqué qu'un bureau était en cours d'installation à Manama et que des dispositions seraient prises par mon personnel pour assurer que tous puissent avoir facilement et librement accès à la mission, dans le bon ordre.

26. Enfin, j'ai déclaré que pour m'acquitter de ma tâche aussi complètement que possible je saisiserais également toutes les occasions de rencontrer les habitants de Bahreïn dans les localités excentriques et j'ai conclu en affirmant que ma mission concernait uniquement les vœux de la population de Bahreïn sur la question en jeu.

27. Le texte intégral et un résumé de cette déclaration ont été radiodiffusés le même jour, et le texte intégral a été publié dans la presse locale le lendemain matin. Une semaine plus tard, j'ai réitéré, par l'intermédiaire des organes d'information locaux, l'assurance que tous pourraient avoir facilement et librement accès à la mission et j'ai de nouveau déclaré que quiconque souhaiterait me rencontrer pourrait le faire en privé et à titre confidentiel.

\* \* \*

28. Les consultations avec les groupes ont commencé l'après-midi de mon arrivée. La liste d'organisations et d'institutions initialement prévue a été complétée pour y faire figurer un certain nombre de "clubs" et d'associations professionnelles supplémentaires. A ma connaissance, la liste définitive comprenait toutes les associations et tous les groupes organisés de Bahreïn (voir annexe). J'avais décidé de ne pas effectuer de sélection, mais de recevoir des représentants de toutes les organisations figurant sur la liste, étant donné que les représentants

eux-mêmes, ainsi que les organisations qu'ils représentaient, me semblaient offrir un bon échantillonnage de la population pour ce qui est de l'âge, de la profession, du statut et de l'origine géographique.

29. On peut classer ces groupes et organisations dans les catégories suivantes : chefs religieux, conseils municipaux et autres comités administratifs, sociétés de bienfaisance, clubs et autres centres communautaires, ainsi qu'associations professionnelles, associations sportives et de loisirs.

30. Il y a six conseils municipaux à Bahreïn (Manama, Muharraq, Hidd, Rafaa, Jidhafs et Fitra), dont certains membres sont élus et d'autres nommés. A ces conseils municipaux s'ajoutent un certain nombre de conseils et de comités s'occupant de secteurs spécifiques (agriculture et eau, enseignement, santé, alimentation en esu, affaires rurales et biens des mineurs); les membres de ces conseils et comités viennent des diverses municipalités.

31. La grande majorité de la population de Bahreïn est musulmane et les chefs religieux avec qui je me suis entretenu représentaient les sectes sunnite et chiite. Les comités Waqf des Sunnites et des Chiites sont à proprement parler des organisations de bienfaisance ayant une orientation religieuse prononcée.

32. Il existe également plusieurs autres organisations dont l'objectif principal est la protection sociale et l'on peut citer à cet égard la Société du Croissant-Rouge et des associations féminines.

33. Les nombreux clubs que l'on trouve dans les diverses îles, aussi bien dans les zones urbaines que dans les régions rurales, présentent un intérêt particulier dans le contexte bahreïnite. Dans la plupart des cas, leurs membres sont d'origine extrêmement variée et ils servent de centre pour les activités communautaires.

34. En général, l'accent est mis sur la jeunesse, et la plupart des clubs encouragent les activités sportives; les aspects culturel et social sont cependant jugés tout aussi importants : l'une des préoccupations essentielles est d'éliminer l'analphabétisme et de stimuler l'action communautaire pour l'amélioration de la situation sociale. C'est ainsi que les initiatives, en ce qui concerne la communauté, sont fréquemment prises au niveau du club, dont les représentants agissent en tant que porte-parole du village dans ses rapports avec les autorités.

35. Il y a également, dans les villes surtout, des clubs et des associations qui intéressent plus particulièrement des groupes ayant des intérêts spécifiques : par exemple, des sociétés sportives, musicales, culturelles et professionnelles.
36. Des représentants, au nombre de trois au moins pour chaque organisation, sont venus non seulement des villes principales de Manama et Muharraq, mais aussi de villages et d'agglomérations excentriques des diverses îles<sup>5/</sup>. Dans presque tous les cas, ils m'ont affirmé qu'ils avaient eu des réunions et des consultations avec tous les membres de leurs organisations et qu'ils avaient reçu des instructions.
37. Pour que ma visite des parties habitées de Bahreïn soit complète, je me suis rendu dans les villages d'Askar, de Jau et de Jasrah. Dans chacun de ces villages, j'ai rencontré le mukhtar (chef de village) ou son représentant, ainsi que des membres de la communauté qui s'étaient rassemblés.
38. J'ai également décidé de me rendre auprès de certaines organisations dont j'avais déjà rencontré les représentants, afin de m'assurer que les vues qu'ils avaient présentées étaient bien celles de l'ensemble de la communauté. J'ai notamment rendu visite au Conseil municipal de Manama et à celui de Sitra, à la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn et à quelques clubs importants.

---

5/ En plus des nombreux districts et zones habitées qui font partie des municipalités de Manama et Muharraq, des personnes sont également venues des villages et des agglomérations ci-après :

Aali	Jazeerat	Nuwaidrat
Bani Jamra	Jidhafs	Qalali
Barbar	Jufair	Rafaa
Budayya	Karzakkan	Samaheej
Daih	Khamees	Sanabes
Dair	Ma'ameer	Shahrakkan
Daraz	Malkeyya	Sitra
Dar Kulaib	Manama	Toobli
Hidd	Muharraq	Zallaq
Isa Town		

J'ai également été invité à prendre la parole au Rotary Club de Bahreïn et j'ai eu ainsi l'occasion de rencontrer un grand nombre d'habitants de Bahreïn appartenant à de nombreuses catégories sociales.

39. Comme on l'avait annoncé à mon arrivée et comme l'avaient ensuite rappelé tous les organes d'information locaux, la population était prévenue qu'elle avait le droit de s'adresser librement et sans aucune restriction à ma mission. Si nous avons rencontré quelques personnes sur rendez-vous au cours des premiers jours, la majorité des habitants est venue après la publication du rappel, près d'une semaine ayant été réservée pour les recevoir. Dans les cas douteux, ils ont été priés de produire une preuve de leur nationalité bahreïnite. Cependant, les noms des intéressés n'ont été consignés qu'avec leur accord. Toutes les personnes ont été priées d'indiquer leur âge, profession et lieu de résidence. Elles appartenaient à des catégories sociales variées et venaient de régions différentes et un grand nombre d'entre elles ont déclaré qu'elles ne parlaient pas seulement en leur nom propre, mais aussi au nom de leurs familles, de leurs amis et de leurs collègues.

40. Durant chacun des entretiens, le mandat a été lu ou paraphrasé et il a été expliqué en détail lorsque c'était nécessaire. Les questions posées étaient fondées exclusivement sur le mandat, et l'on a donné aux personnes interrogées tout le temps de répondre.

41. Lorsque dans leur réponse les personnes interrogées s'écartaient du sujet et abordaient d'autres aspects intéressant les Bahreïnites ou des questions d'ordre interne ou de caractère personnel, il n'y a jamais eu aucune difficulté à ramener l'entretien sur la question en jeu. La courtoisie et la politesse naturelles de la population ont facilité le bon déroulement des entretiens et des réunions. J'ai procédé personnellement à toutes les consultations, avec l'assistance de l'interprète de la mission et de mes autres collègues.

#### Constatations

42. Presque toutes les réponses obtenues par les diverses méthodes d'enquête utilisées présentaient les caractéristiques communes ci-après :

- En premier lieu, leurs auteurs ont loué les gouvernements intéressés d'avoir demandé au Secrétaire général d'exercer ses bons offices et ils ont clairement exprimé l'espoir que l'ombre de la revendication iranienne serait dissipée une fois pour toutes. Il n'y a jamais eu, ce faisant, la moindre manifestation d'amertume ou d'hostilité à l'égard de l'Iran. Au contraire, les termes mêmes du mandat ont été utilisés pour exprimer le désir de tous de voir un climat de tranquillité, de stabilité et d'amitié régner dans la région. Lorsque la question de la revendication de l'Iran serait réglée, on s'attendait à un resserrement des relations avec les autres Etats du golfe, y compris bien entendu l'Iran.

- En second lieu, les Bahreinites que j'ai rencontrés ont été pratiquement unanimes pour vouloir un Etat souverain pleinement indépendant. La grande majorité a ajouté que ce devrait être un Etat arabe.

43. En marge de ces caractéristiques communes, divers points de vue ont été exprimés, surtout - mais non pas exclusivement - au cours d'entretiens avec des particuliers. On ne peut pas dire qu'aucun de ces points de vue soit représentatif d'une tendance. Quelques-uns se sont déclarés partisans de l'établissement de liens spéciaux avec l'Iran - au cas où la revendication iranienne ne serait pas acceptée - comme un moyen de garantir l'indépendance de Bahreïn et d'assurer sa protection. D'autres, pour les mêmes raisons, ont exprimé le vœu que les liens spéciaux actuels avec le Royaume-Uni soient maintenus. Quelques personnes isolées se sont déclarées partisans de l'union ou de l'association avec l'Iran, et, dans certains cas, parmi le petit nombre de communications écrites qui ont été reçues, des opinions analogues ont été exprimées.

\* \* \*

44. En évaluant ces faits, je me suis efforcé d'examiner plus particulièrement les facteurs auxquels peuvent être attribuées ces divergences d'opinions.

45. Il n'y a pas eu de divergences entre les différentes sectes sur la question en jeu. Les chefs religieux des sectes sunnite et chiite ont même tenu à être reçus ensemble. Les représentants des comités religieux de bienfaisance Waqfs, qui sont organisés par sectes, ont été entendus séparément mais les opinions qu'ils ont exprimées n'ont guère différencié, même sur des points de détail.

/...

46. Il n'y a pas eu de différence appréciable entre les opinions exprimées par les habitants des zones urbaines et par ceux des zones rurales, malgré une légère différence d'emphase. La population urbaine a paru mieux informée de la revendication iranienne, et, par conséquent, plus explicite dans son désir d'aboutir à un règlement. Les représentants des comités ruraux, en revanche, ont mis l'accent presque exclusivement sur leur propre identité arabe et sur l'"arabisme" de Bahreïn. Ce n'était pas sur ces facteurs que portaient mes questions, mais pour beaucoup de villageois ils semblaient cependant suffisamment révélateurs de leur désir d'indépendance dans le cadre de la nation arabe.
47. J'ai constaté une conscience plus aigüe de l'identité proprement bahreïnite parmi les éléments les plus instruits de la population. Pour le reste, je n'ai pas relevé de différence notable entre les plus instruits et ceux qui avaient peu fréquenté l'école.
48. Parmi les représentants professionnels, l'importante communauté commerçante semblait particulièrement soucieuse d'éliminer l'obstacle que représente la revendication iranienne, afin d'améliorer les relations extérieures avec les autres pays, en particulier avec l'Iran.
49. L'âge était de toute évidence un facteur qui n'entrait pas en ligne de compte, encore que les jeunes aient peut-être exprimé leur point de vue au sujet du statut de Bahreïn avec plus d'énergie que leurs aînés. La plupart d'entre eux envisageaient ce statut dans le contexte plus vaste d'autres Etats arabes, particulièrement ceux de la région.
50. Les femmes, en règle générale, ont un rôle effacé et participent rarement à la vie publique. Je n'en ai interrogé que quelques-unes, mais elles étaient bien informées et exprimaient clairement leurs opinions. Ces opinions concordaient avec celles des hommes.
51. Des divergences plus marquées étaient perceptibles entre Bahreïnites d'origine ethnique différente. Il semblait que le petit nombre de ceux qui étaient manifestement d'origine africaine, indienne ou pakistanaise avaient été plus complètement assimilés et leurs opinions n'étaient pas distinctes de celles des autres. Parmi les Bahreïnites d'origine iranienne, il s'en trouvait un certain

nombre dont le voeu en faveur d'un "Etat souverain indépendant" était nuancé par l'omission délibérée du mot "arabe". Mais presque tous les citoyens bahreinites de culture iranienne ont clairement indiqué qu'ils espéraient retirer des avantages de l'indépendance car ils pensaient qu'ils jouiraient d'une situation personnelle plus forte en tant que citoyens d'un Etat souverain. Selon eux, il était probable que l'intégration qui était déjà assez poussée s'accentuerait encore après l'indépendance. Enfin, ils ont exprimé l'espoir que l'indépendance conduirait à une coopération plus étroite avec les autres Etats du Golfe, dont l'Iran.

#### Conclusion

52. Je suis persuadé qu'étant donné la situation de Bahreïn, les méthodes suivies pour s'assurer des voeux de la population sur la question en jeu étaient appropriées et amplement suffisantes.

53. J'estime que le nombre total de personnes, dont les opinions m'ont été présentées collectivement ou individuellement, était lui-même adéquat.

54. Les grandes organisations offraient un échantillonnage représentatif de la société bahreinite. Les renseignements qu'elles m'ont donnés ont été utilement complétés par ceux que m'ont fournis les représentants d'organisations plus petites dont les intérêts étaient sectoriels et limités.

55. Les visites que j'ai faites et les entretiens que j'ai eus avec des particuliers ont constitué pour moi un moyen de recoupement et de sondage d'opinion des plus précieux pour la vérification de mes conclusions. Mais bien que tous aient eu amplement le temps et l'occasion de venir me trouver, j'ai également accepté les communications écrites de ceux qui n'avaient pu me rencontrer.

56. L'accès libre et facile auprès de la mission a été en tout temps assuré. Toutes les consultations ont eu lieu en privé et confidentiellement. A ma connaissance, personne n'a été intimidé, influencé ou empêché de communiquer avec ma mission. Il n'y a eu ni troubles ni manifestations. L'enquête a été menée de bout en bout d'une manière paisible et ordonnée.

\* \* \*

/...

57. Mes consultations m'ont convaincu que la majorité massive de la population de Bahreïn souhaite obtenir la reconnaissance de son identité dans un Etat pleinement indépendant et souverain, libre de décider lui-même de ses relations avec les autres Etats.



ANNEXE

Liste des conseils, comités, associations et autres organisations  
et groupes reconnus à Bahreïn

Conseils municipaux

Conseil municipal de Manama  
Conseil municipal de Muharraq  
Conseil municipal de Hidd  
Conseil municipal de Rafea  
Conseil municipal de Jidhafs  
Conseil municipal de Sitra

Conseils et comités centraux

Conseil de l'éducation  
Conseil de la santé  
Comité de l'agriculture et de l'eau  
Comité des affaires rurales  
Comité de l'alimentation en eau  
Conseil des biens des mineurs

Organisations de bienfaisance

Comité Waqf sunnite  
Comité Waqf chiite  
Société pour la protection de la mère et de l'enfant  
Association des jeunes femmes bahreïnites  
Société du Croissant-rouge bahreïnite

Autres organisations centrales et groupes professionnels

Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn  
Association des clubs nationaux de Bahreïn  
Association bahreïnite des sports  
Société des écrivains de Bahreïn

Autres organisations centrales et groupes professionnels (suite)

Société d'indemnisation coopérative

Société des artistes de Bahreïn

Chefs religieux

Avocats

Pharmaciens

Clubs

Urouba Club, Manama

Alumni Club, Manama

Ahli Club, Manama

Bahrain Club, Manama

Eslah Club, Manama

Nusoor Club, Manama

Jaza'er Club, Manama

Ettefaq Club, Manama

Sho'aa Club, Manama

Shurooq Club, Manama

Wel'ah Club, Manama

Ferdousi Club, Manama

Yarmouk Club, Manama

Tersana Club, Manama

Aasifa Club, Manama

Neil Club, Manama

Om-al-Hasam Club, Manama

Taj Club, Manama

Qodhabia Club, Manama

Na'aim Club, Manama

Busaiteen Club, Muharraq

Ettehad Club, Manama

Nasr Club, Muharraq

Clubs (suite)

Khaleej Club, Muharraq  
Nahj Club, Muharraq  
Sho'alat Al-Shabab Club, Muharraq  
Shat Al Arab Club, Muharraq  
Muharraq Cultural Club, Muharraq  
Taqaddom Club, Muharraq  
Zallaq Club, Zallaq  
Aali Club, Aali  
West Rafaa Club, Rafaa  
Isa Town Club, Isa Town  
Daih Club, Daih  
Khamees Club, Khamees  
Safaa Club, Daih  
Jidhafs Club, Jidhafs  
Barbar Club, Barbar  
Sanabes Club, Sanabes  
Daraz Club, Daraz  
Shabab Al Daraz Club, Daraz  
Daraz Sa'eqa Club, Daraz  
Budayya Club, Budayya  
Ershad Club, Bani Jamra  
Toobli Club, Toobli  
Nabeeh Saleh Club, Jazeerat  
Dar Kulaib Club, Dar Kulaib  
Nuwaidrat Club, Nuwaidrat  
Ma'ameer Club, Ma'ameer  
East Rafaa Club, Rafaa  
Malkeyya Club, Malkeyya  
Sitra Club, Sitra  
Karzakkan Club, Karzakkan

Clubs (suite)

Halah Club, Muharraq  
Ta'aarof Club, Muharraq  
Jeel Club, Muharraq  
Jazeera Club, Muharraq  
Murreekh Club, Muharraq  
Hidd Nahdha Club, Hidd  
Dair Club, Dair, Muharraq  
Samaheej Club, Samaheej  
Hedaya Club, Samaheej  
Qalali Club, Qalali, Muharraq  
Lulu Club, Manama  
Watani Club, Manama  
Yaqadha Club, Manama  
Jufair Club, Jufair, Manama  
Arabi Club, Manama  
Ettehad Al-Reef Club, Shahrakkan

Equipes sportives et autres

Mujoom Musical Band, Muharraq  
Khulood Sports Team, Manama  
Nahdha Sports Team, Muharraq  
Hilal Sports Team, Muharraq  
Wehda Sports Team, Muharraq  
Kawkab Al-Rafaa Sports Team, Rafaa  
Shabab Al Budayya Sports Team, Budayya  
Nuwaidrat Sports Team, Nuwaidrat  
Muharraq Sports Team, Muharraq  
Arad Sports Team, Muharraq  
Anwar Musical Band, Manama

---